

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2019

Ordre du jour :

- Urbanisme
 - Travaux auberge du Bar à Thym
 - Devis travaux AEP le Mont
 - SYANE : estimatif enfouissement réseaux Chatelard
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 3 décembre 2019, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 13 décembre 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Patrice GAILLARD, Véronique LEGENDRE, Laëtitia SEBERT, Karine VEYRAT, Jacques MENU, Jean-Claude JACQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Lydie GALL (a donné pouvoir à Jacques VUICHARD), Thierry MERLE, André MORARD (a donné pouvoir à Philippe NAVET), Cédric ROMAND (a donné pouvoir à Patrice GAILLARD)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux défunts de ces dernières semaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 8 novembre 2019.

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour : Indemnité du percepteur, décision modificative n° 3 du budget principal et démission d'un conseiller. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces trois points à l'ordre du jour.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

TRAVAUX AUBERGE DU BAR A THYM

Monsieur le Maire indique qu'il y a un problème de chauffage à l'auberge du Bar à Thym. L'établissement GERMAIN a détecté une fuite dans la tuyauterie du chauffage au sol. Il propose de réparer cela par le passage de nouveaux tuyaux mais en apparent. Le devis s'élève à 1 777.50 € HT. Le conseil municipal accepte ce devis.

DEVIS AEP LE MONT

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu le devis de l'entreprise BORTOLUZZI. Elle l'enverra lundi donc le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

SYANE : ESTIMATIF ENFOUISSEMENT RÉSEAUX CHATELARD

Suite à des travaux d'enfouissement de lignes prévues par ENEDIS dans le secteur de la fruitière, le SYANE a chiffré provisoirement un enfouissement de réseaux dans ce secteur.

Les travaux s'élèveraient à 48 543.69 € HT, la part de la commune à 30 596.11 € HT et 1 747 € TTC de frais généraux.

Le Conseil Municipal accepte ce projet. Un décompte définitif sera établi par le SYANE courant février 2020. Le conseil municipal devra alors délibérer à ce moment-là.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL M14

Suite à la signature du prêt pour les travaux d'extension du Bar à Thym et d'aménagement de la RD992, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de modifier le budget principal 2019 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 022 :	- 1 900 €		
Article 66111 :	+ 1 900 €		
Total :	+ 0 €	Total	0 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 020 :	- 17 500 €		
Article 1641 :	+ 17 500 €		
Total :	+ 0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires ainsi présentés.

INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

A la demande de M. le Maire et considérant les services rendus en 2019 par Mme la Trésorière Principale, Mme REIGNIER-DUBIL Hélène, en sa qualité de conseillère économique et financière de la Commune de Minzier, et conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lui allouer :
l'indemnité de conseil pour un montant de **362,48 €** soit 80 % du taux plein fixé à 453.10 €,
l'indemnité de confection du budget à **24,39 €**, soit 80 % du taux plein fixé à 30.49 €,
soit pour l'année 2019 un montant brut total de **386.87 €**,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de M. Thierry MERLE lui informant de sa démission du Conseil Municipal. Il donne lecture de la lettre de démission.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de M. Thierry MERLE.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude TIMMERMAN félicite Lydie GALL pour l'organisation du repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 8 décembre 2019. Le repas était délicieux et les retours sont très positifs.

Jean-Claude TIMMERMAN demande si la circulation s'est améliorée aux abords du groupe scolaire depuis la mise en place du rond-point. En effet, la circulation est beaucoup plus fluide au moment des entrées et sorties d'école mais la vitesse semble encore excessive devant le Bar à Thym. La surélévation de la chaussée fait peu ralentir les automobilistes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.